

# PAROLE RUBATE

RIVISTA INTERNAZIONALE  
DI STUDI SULLA CITAZIONE



# PURLOINED LETTERS

AN INTERNATIONAL JOURNAL  
OF QUOTATION STUDIES

*Rivista semestrale online / Biannual online journal*

<http://www.parolerubate.unipr.it>

---

Fascicolo n. 17 / Issue no. 17

Giugno 2018 / June 2018

***Direttore / Editor***

Rinaldo Rinaldi (Università di Parma)

***Comitato scientifico / Research Committee***

Mariolina Bongiovanni Bertini (Università di Parma)

Dominique Budor (Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III)

Roberto Greci (Università di Parma)

Heinz Hofmann (Universität Tübingen)

Bert W. Meijer (Nederlands Kunsthistorisch Instituut Firenze / Rijksuniversiteit Utrecht)

María de las Nieves Muñiz Muñiz (Universitat de Barcelona)

Diego Saglia (Università di Parma)

Francesco Spera (Università Statale di Milano)

***Segreteria di redazione / Editorial Staff***

Maria Elena Capitani (Università di Parma)

Nicola Catelli (Università di Parma)

Arianna Giardini (Università Statale di Milano)

Chiara Rolli (Università di Parma)

***Esperti esterni (fascicolo n. 17) / External referees (issue no. 17)***

Gioia Angeletti (Università di Parma)

Guglielmo Barucci (Università Statale di Milano)

Laura Carrara (Universität Tübingen)

Corrado Confalonieri (Harvard University)

Giulio Iacoli (Università di Parma)

Guido Santato (Università di Padova)

***Progetto grafico / Graphic design***

Jelena Radojev †

Direttore responsabile: Rinaldo Rinaldi

Autorizzazione Tribunale di Parma n. 14 del 27 maggio 2010

© Copyright 2018 – ISSN: 2039-0114

## INDEX / CONTENTS

### PALINSESTI / PALIMPSESTS

- A che serve parlare di fonti? (cortese invito a farsi venire qualche dubbio)*  
GIAN PIERO MARAGONI (Université de Fribourg) 3-20
- Il romanzo di Elena in Achille Tazio: reminiscenze tragiche*  
GRETA CASTRUCCI (Università Statale di Milano) 21-42
- “Un mazzolin di rose e di viole”. Lecture anti-leopardienne de quelques poèmes de Giovanni Pascoli*  
FABRICE DE POLI (Université Savoie Mont Blanc) 43-64
- “Quashed Quotatoes”. Per qualche citazione irregolare (terza parte)*  
RINALDO RINALDI (Università di Parma) 65-87

### MATERIALI / MATERIALS

- On Pauline Quotation Modes and Their Textual-Literary Value.  
A Brief Note On “2 Timothy”, 2, 19*  
SIMONE TURCO (Università di Genova) 91-96
- Citer à sa manière. Giovan Francesco Straparola et Girolamo Morlini*  
ROSARIA IOUNES-VONA (Université de Lorraine) 97-104
- Il ritratto dell’ozioso. Le citazioni morali di Francesco Fulvio Frugoni*  
MAICOL CUTRÌ (Università di Bologna) 105-119
- Gli “Appunti” linguistici di Tommaso Valperga di Caluso e qualche citazione dantesca*  
MILENA CONTINI (Università di Torino) 121-128
- Un ricordo di Delio Tessa: Edoardo Ferravilla e la parodia dell’opera*  
ANDREA SCIUTO (ITIS Pietro Paleocapa – Bergamo) 129-139
- “Ho, mia kor”. Lazar Ludwik Zamenhof fra Archiloco e Shakespeare*  
DAVIDE ASTORI (Università di Parma) 141-149
- Un processo ad Antigone. “The Island” di Athol Fugard, John Kani e Winston Ntshona*  
CHIARA ROLLI (Università di Parma) 151-163





ROSARIA IOUNES-VONA

**CITER À SA MANIÈRE.**

**GIOVAN FRANCESCO STRAPAROLA ET**

**GIROLAMO MORLINI**

1. Dans la lettre dédiée aux femmes plaisantes et amoureuses, par laquelle débute le deuxième tome des *Piacevoli notti* – publié à Venise en 1553 – l’auteur lui-même, et non pas l’éditeur, comme cela était le cas dans la lettre ouvrant le premier tome publié trois ans auparavant,<sup>1</sup> introduit le doute sur son statut d’auteur :

“Sono molti, amorevoli donne, i quali o per invidia o per odio mossi cercano coi minacciosi denti mordermi e le misere carni squarciare, imponendomi che le piacevoli favole da me scritte, e in questo e nell’altro volumetto raccolte, non siano mie, ma da questo e da quello ladronesamente rubbate. Io, a dir il vero, confesso che non sono mie, e se altrimenti dicesse, me ne mentirei, ma ben holle fedelmente scritte secondo il modo che furono da dieci damigelle nel concistorio raccontate. E se io ora le

---

<sup>1</sup> Le premier volume, publié à Venise en 1550 par le typographe Comin da Trino, s’ouvre par la dédicace de l’éditeur Orfeo Dalla Carta. Voir Donato Pirovano, *Una storia editoriale cinquecentesca: “Le piacevoli notti” di Giovan Francesco Straparola*, dans “Giornale Storico della Letteratura Italiana”, CLXXVII, 2000, pp. 540-569.

do in luce, nol fo per insuperbirmi né per acquistar onore e fama, ma solo per compiacere a voi [...]”<sup>2</sup>

Giovan Francesco Straparola s’en prend ici vertement à ses éventuels détracteurs, mus par une jalousie exacerbée à son égard, sans doute consécutive au succès rencontré par le premier volume,<sup>3</sup> réfute l’accusation de larcin littéraire au motif qu’il n’a fait que jouer le rôle du fidèle transcripateur d’une narration orale féminine, et déclare que son unique finalité est celle d’être le serviteur des narratrices, mais aussi des “graziose e amorse donne”<sup>4</sup> auxquelles l’ensemble de l’œuvre est dédié. Si cette diatribe rappelle celle de Boccace dans l’introduction à la quatrième journée du *Decameron*<sup>5</sup> et pourrait être lue tant comme un *topos* de la modestie littéraire que comme un acte d’allégeance au modèle qu’avait été jusqu’alors l’écrivain de Certaldo, il importe de rappeler les conséquences qu’une telle “*excusatio non petita*”<sup>6</sup> a eues auprès de la critique littéraire.

Giuseppe Rua, qui eut un rôle majeur dans la diffusion des *Piacevoli notti*, puisqu’il permit de faire sortir l’œuvre des limbes éditoriaux dans lesquels elle se trouvait depuis sa dernière publication (intervenue en 1608), en proposant en 1899 et en 1908 une nouvelle édition, fut aussi le premier à adresser à Straparola une claire accusation de plagiat, en affirmant que l’œuvre écrite en latin et intitulée *Novellae* du juriste napolitain Girolamo Morlini, publiée en 1520 par l’éditeur français Jean

---

<sup>2</sup> G. F. Straparola, *Le piacevoli notti*, a cura di D. Pirovano, Roma, Salerno, 2000, t. II, p. 425 ([Lettera dedicatoria]).

<sup>3</sup> Le recueil fut un véritable *best-seller* en raison de ses nombreuses éditions, entre 1550 et 1608. Voir D. Pirovano, *Una storia editoriale cinquecentesca: “Le piacevoli notti” di Giovan Francesco Straparola*, cit., p. 540.

<sup>4</sup> G. F. Straparola, *Le piacevoli notti*, cit., p. 425 t. II, p. 425 ([Lettera dedicatoria]).

<sup>5</sup> Voir G. Boccaccio, *Decameron*, a cura di V. Branca, Torino, Einaudi, 1980, vol. I, pp. 459-462 (IV).

<sup>6</sup> Cf. D. Pirovano, *Una storia editoriale cinquecentesca: “Le piacevoli notti” di Giovan Francesco Straparola*, cit., p. 548.

Pasquet de Sallo,<sup>7</sup> fut “spietatamente saccheggiata dal novellatore di Caravaggio”.<sup>8</sup> Ce jugement sera repris des années plus tard par Letterio Di Francia (“su 48 pezzi, ben 23 provengono dalle *Novellae* del Morlini”)<sup>9</sup> et nuancé par Marziano Guglielminetti (“È ipotesi questa del plagio [...] comunque non [...] sufficiente a rendere conto di un volgarizzamento che si presenta, nel complesso, meno improvvisato di quanto non paia a prima vista”).<sup>10</sup> Il est d’autant plus difficile de formuler un jugement péremptoire et d’accuser Straparola de plagiat que le seizième siècle se distingue en Italie par un marché éditorial au caractère fortement anarchique, et par une contradiction de fond entre d’une part la condamnation d’une réappropriation littéraire signalée ou tue, et d’autre part une “annexion sans scrupules”.<sup>11</sup>

Quelle que soit l’interprétation retenue, il est indéniable que Straparola, ou son éditeur, n’emploie pas les guillemets et ne divulgue donc pas ses sources. En partant du postulat que l’analyse de la citation du recueil napolitain ne saurait être dissociée du contexte de la narration, le Carnaval de Murano aux alentours de 1535, ni d’une vision d’ensemble des *Piacevoli notti*, nous souhaiterions dans cette étude soulever les

---

<sup>7</sup> Nous n’avons que quelques informations au sujet de cet éditeur : il exerça son activité à Naples, de 1517 à 1524, et publia des œuvres concernant les sciences et le droit, ainsi que des livres de prière et quelques recueils de poésies. Après la publication en 1520, le recueil (qui comprenait aussi vingt *Fabulae* et une *Comoedia*) tomba dans l’oubli éditorial : soumis à l’Index de 1559, il fut édité à nouveau en 1799 et en 1855.

<sup>8</sup> Cf. G. Rua, *Intorno alle Piacevoli notti dello Straparola*, in “Giornale storico della letteratura italiana”, XV, 1890, p. 130.

<sup>9</sup> Cf. L. Di Francia, *Novellistica. Dalle origini al Bandello*, Milano, Vallardi, 1924, vol. 1, p. 731.

<sup>10</sup> Cf. M. Guglielminetti, *Il plagiatore plagiato (lo Straparola fra il Morlini e il Basile)*, dans Id., *La cornice e il furto. Studi sulla novella del ’500*, Bologna, Zanichelli, 1984, p. 79.

<sup>11</sup> Cf. P. Larivaille, *La “grande différence entre les imitateurs et les voleurs” : à propos de la parodie des amours de Didon et d’Enée dans les “Ragionamenti” de l’Arétin*, dans *Réécritures I. Commentaires, parodies, variations dans la littérature italienne de la Renaissance : Berni, l’Arétin, Castiglione, Grazzini*, éditeurs J. Toscan – J. Guidi – M. Plaisance, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1983 p. 117.

interrogations suivantes : en premier lieu, pourquoi Straparola fait-il référence à Morlini et non pas à un autre auteur ? À quel type de citation avons-nous affaire dans ce cas précis, vu qu'au seizième siècle le terme plagiat n'existait pas ?<sup>12</sup>

2. On a évoqué, pour expliquer la référence à Morlini, le manque d'inspiration littéraire<sup>13</sup> ou la nécessité de répondre à une certaine urgence éditoriale, dictée par succès qu'avait rencontré le premier volume.<sup>14</sup> Dans quelle mesure les motifs ci-dessus invoqués sont-ils exhaustifs ? L'interrogation mérite d'autant plus d'être soulevée que Straparola aurait pu aussi tremper sa plume dans des recueils de nouvelles écrits bien avant les *Novellae* de Morlini.

Lorsqu'on approfondit la confrontation des deux œuvres, on s'aperçoit qu'elles se rapprochent par leur caractère hybride (*Le piacevoli notti* comportent des nouvelles mais aussi des énigmes ou devinettes en vers), par le recours à la narration orale brève ainsi que par la présence de thèmes communs, tels que celui du bien-fondé de la violence pour corriger le vol ou de la nécessité d'éviter la prodigalité.<sup>15</sup> Ce sont là autant d'indices transparents d'une parenté dans la façon de concevoir l'écriture et son discours. Mais à y regarder de plus près il se pourrait aussi qu'il y ait aussi un jeu de miroir identitaire entre les deux auteurs.

---

<sup>12</sup> L'introduction de ce terme dans la langue italienne et dans la langue française date du XVII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>13</sup> Voir E. Russo, *Forme della narrazione*, dans G. Alfano – C. Gigante – E. Russo, *Il Rinascimento. Un'introduzione al Cinquecento letterario italiano*, Roma, Salerno, 2016, p. 181.

<sup>14</sup> Voir R. Brusca, *La novella e il romanzo*, dans *Storia della letteratura italiana*, diretta da E. Malato, Roma, Salerno, 1996, vol. IV: *Il primo cinquecento*, p. 867.

<sup>15</sup> Voir G. F. Straparola, *Le piacevoli notti*, cit., t. II, pp. 469-472 et pp. 786-790 (VI, 5 et XIII, 13) e G. Morlini, *Novelle e Favole*, A cura di G. Villani, Roma, Salerno, 1983, p. 236 et 274-276 et (LI et LXI).



Rappelons que Straparola fit publier une œuvre intitulée *Opera nova*, éditée pour la première fois en 1508 par Giorgio Rusconi, puis en 1515 par Alessandro Bindoni : elle se distinguait déjà par son caractère hybride puisqu'elle est composée de sonnets, de *strambotti*, d'épîtres et de chapitres. Malgré sa réédition, elle ne permit pas à Straparola de se faire connaître dans le panorama littéraire de l'époque ; et peut-être est-ce aussi en raison de son statut d'auteur marginal qu'il se rapprocha de Morlini. Bien que le voile sur la vie de ce dernier (1470/1480-*post* 1528) n'ait pas encore pu être totalement levé, nous savons qu'il exerça la profession d'avocat et qu'il enseigna le droit, en qualité de lecteur et de manière irrégulière à l'Université de Naples ; aucune de ces deux activités ne lui permit d'accéder à l'aisance financière et de trouver une place au sein de la société napolitaine,<sup>16</sup> bien que son recueil ait été publié à Naples. Une grande partie de la production littéraire de Morlini "finirà lontano da Napoli, spesso fuori d'Italia ; come accadrà anche per quelle poche copie delle *Novellae* che sfuggiranno al braccio dell'Inquisizione";<sup>17</sup> on peut par conséquent supposer que le recueil du napolitain parvint chez un autre éditeur, à Venise, haut lieu de l'imprimerie en cette première moitié du seizième siècle,<sup>18</sup> et que Straparola eut ainsi l'occasion de le lire et de s'y référer, tirant parti de l'isolement dans lequel était le juriste napolitain et reflétant dans cette démarche sa propre marginalité.<sup>19</sup>

Si Straparola a compris l'originalité de Morlini, liée pour certains aspects à la dimension orale ainsi qu'à la tradition de la *facetia*,<sup>20</sup> il a aussi

---

<sup>16</sup> Voir G. Villani, *Nota biografica*, dans G. Morlini, *Novelle e Favole*, cit., p. XLIX.

<sup>17</sup> Cf. Id., *Introduzione*, ibidem, p. XII.

<sup>18</sup> Voir G. Alfano, *La cultura veneta e l'industria tipografica*, dans *Il Rinascimento*, cit., p. 107.

<sup>19</sup> Voir R. Brusagli, *La novella e il romanzo*, cit., p. 870.

<sup>20</sup> Voir G. Villani, *Introduzione*, cit., p. XXXIII.

emprunté à l’auteur napolitain son côté polémique, mettant au début du deuxième volume ses lectrices en garde contre les “abbaiatori che contra noi con canina rabbia e con mordaci denti si moveno”.<sup>21</sup> De son côté Morlini, proclamant la supériorité des *humanae litterae* sur l’action destructive du Temps :

“Siquidem statue et inmagines intereunt aut vi convulsae aut vetustatis situ decoloratae: volumina vero, quae sunt vera spirantiaque hominum simulacra, nulla vi convelluntur, nullo senio oblitterantur, fiuntque vetustate ipsa sanctiora durabilioraque”,<sup>22</sup>

demandait aux lecteurs de défendre son livre contre les envieux :

“ [...] lector egregie; teque ipsum rogatum volo ut contra invidos, calumniatores atque malivolos criminatores, qui per trivium et quatrivium viperae linguas virulentas vibrant in perniciem honorum, qui felicitatem invident beatis, doctrinam eruditibus, qui invidiae stimulis irritati virtutem praecellentem allatrare nec cessant, clipeum salutare retineas, meque ab ipsis defendas, illosque coerceas atque fuges: et hoc dumtaxat erit emolumentum mei laboris assidui.”<sup>23</sup>

3. Le recueil de Morlini, loin de l’hommage canonique rendu à Boccace par de nombreux auteurs de nouvelles de la première moitié du seizième siècle, est écrit en latin, “un latino fortemente invaso dal lessico e dalla sintassi giuridica [...] , spesso contaminato di forme dialettali, molto inventivo, sino al limite dell’espressionismo”.<sup>24</sup> Il s’agit alors d’analyser de plus près le vecteur par lequel Straparola s’est approprié l’œuvre de Morlini, c’est-à-dire la traduction, délaissant ainsi le latin au profit du

---

<sup>21</sup> Cf. G. F. Straparola, *Le piacevoli notti*, cit., p. 425 t. II, p. 425 ([Lettera dedicatoria]).

<sup>22</sup> G. Morlini, *Novelle e Favole*, cit., p. 6 (*Ad lectorem*).

<sup>23</sup> Ibidem, p. 8 (*Ad lectorem*).

<sup>24</sup> Cf. R. Bruscaagli, *La novella e il romanzo*, cit., p. 846.

*volgare* et intervenant parfois de façon radicale dans le texte d'origine.<sup>25</sup> Si la traduction de Straparola concerne dans ce cas précis un fragment de l'œuvre morlinienne (vingt-trois nouvelles),<sup>26</sup> elle n'exclut pas le recours à d'autres sources narratives (comme *De proverbiorum origine* de Antonio Cornazano, 1454), amplifiant parfois ou bien ayant recours à des simplifications<sup>27</sup> pour opérer une vraie réécriture du texte de départ au nom de la vulgarisation.<sup>28</sup>

Certains novellistes de la deuxième moitié du seizième siècle (Matteo Bandello, Giovanni Forteguerra, Ascanio de' Mori, Anton Francesco Grazzini et Straparola même) choisissent pour cadre de leur propre narration la fête du carnaval.<sup>29</sup> La narration des *Piacevoli notti* est le fait du consistoire mis en place par la veuve Lucrezia Gonzaga pour écouler, à l'intérieur d'un palais de l'île de Murano, les treize derniers jours du carnaval. Bien que Straparola éloigne ainsi le lecteur de la fête et de son effervescence, on ne peut cependant négliger l'influence que ce repère chronologique exerce sur les *favole* : les métamorphoses, les déguisements, l'inversion des rôles, la *beffa* et l'érotisme y occupent en effet une place

---

<sup>25</sup> Voir M. Guglielminetti, *Il plagiatore plagiato (lo Straparola fra il Morlini e il Basile)*, cit., p. 90.

<sup>26</sup> Dans le recueil de Straparola la référence à Morlini se concentre dans la douzième et la treizième nuit et l'auteur puise exclusivement dans les quatre-vingt-un nouvelles du recueil napolitain, délaissant ainsi les vingt *Fabulae* et la *Comoedia* qui pourtant font partie intégrante de ce dernier.

<sup>27</sup> Voir D. Pirovano, *Introduzione*, in G. F. Straparola, *Le piacevoli notti*, cit., t. I, p. XXXIV-XXXV.

<sup>28</sup> Voir L. Borsetto, *Il furto di Prometeo. Imitazione, scrittura, riscrittura nel Rinascimento*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 1990.

<sup>29</sup> Voir A.-Ch. Fiorato, *Il Carnevale dei letterati: argomento novellistico e occasione del novellare in alcuni autori del Quattro-Cinquecento*, dans *Il Carnevale. Dalla tradizione arcaica alla traduzione colta del Rinascimento*, Convegno di Studi Roma, 31 maggio – 4 giugno 1989, a cura di M. Chiabò e F. Doglio, Roma, Centro studi sul teatro medievale e rinascimentale, 1990, pp. 493-514.

importante.<sup>30</sup> L'émerveillement que leur narration suscite n'est pas sans rappeler l'étonnement, la stupeur qu'engendrent bien des œuvres maniéristes, comme les tableaux d'Arcimboldo. Ce n'est donc pas un hasard si Straparola introduit à la fin de chaque *favola*, une énigme ou devinette en vers (des huitains, probablement retranscrits à partir de la tradition orale mais non exclusivement)<sup>31</sup> qui joue le même rôle que le masque pendant le carnaval : elle vise à étonner en décrivant un sujet banal par des constructions verbales et des images insolites, et introduit dans le groupe – fût-il restreint et évoluant à l'abri des regards, comme l'est le consistoire de Lucrezia Gonzaga – une vision différente, non normalisée, du monde.

En citant Morlini à sa manière, Straparola dénote une créativité qui fragilise l'accusation de larcin littéraire, que celle-ci ait émané de ses contemporains ou de la critique. *Le piacevoli notti* ont fortement contribué à faire connaître le recueil de l'auteur napolitain et l'ont sorti des limbes éditoriaux dans lesquels il se trouvait : nous sommes en présence d'une genèse à l'envers, car c'est l'hommage qui lui est rendu par Straparola à marquer le début de sa renaissance.

---

<sup>30</sup> Voir Cl.-G. Dubois, *Le maniérisme. Un formalisme créatif*, Paris, Eurédit, 2011<sup>2</sup>, pp. 208-209.

<sup>31</sup> Voir R. Iounes-Viona, *Le Carnaval des énigmes dans « Le piacevoli notti » de Giovan Francesco Straparola (Venise 1550-1553)*, dans "Cornucopia", section "Le Verger", automne 2014 (*Bouquet VI : La fête à la Renaissance*, numéro dirigé par M. G. Lucas Fontaine, N. Khattabi et A. Lionetto), pp. 1-15, à l'adresse électronique [www.cornucopia16.com/wp-content/uploads/2015/01/Verger-6-Iounes.pdf](http://www.cornucopia16.com/wp-content/uploads/2015/01/Verger-6-Iounes.pdf).

Copyright © 2018

*Parole rubate. Rivista internazionale di studi sulla citazione /  
Purloined Letters. An International Journal of Quotation Studies*